

GRABE-BÉNIN ONG honore les couvents HLI et KPAKOSOU à Avrankou



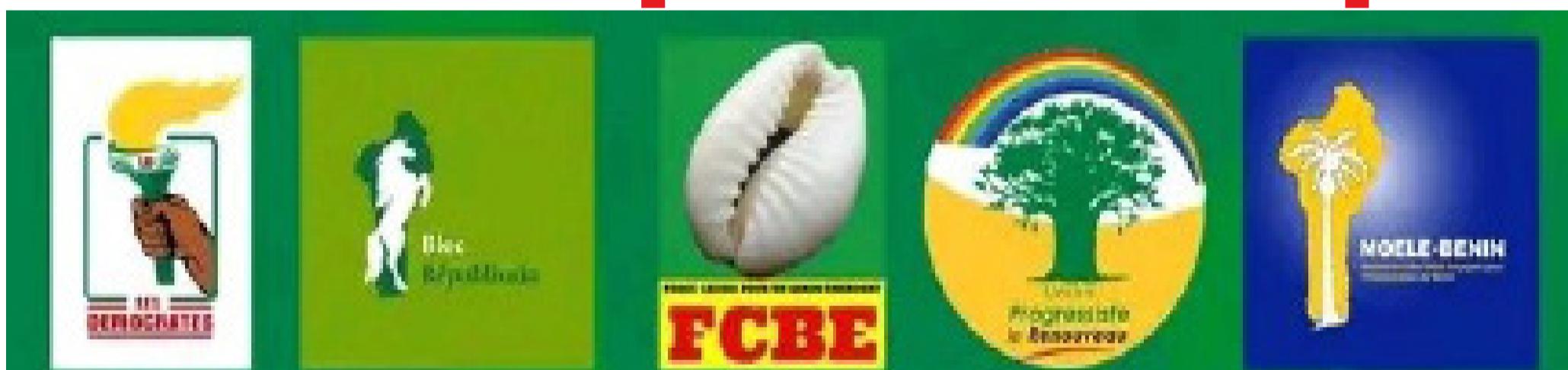
Le TÉMOIN ACTU

Siège: Avrankou. Contact : 229 97212451/ 44562931 - letemoinactu@gmail.com
ISSN : 2960-6837 / Dépôt Légal: 16172 /INFORMATION - INVESTIGATION - PUBLICITE / Bien s'informer pour mieux informer
N°245 DU JEUDI 15 JANVIER 2026 | 2E ANNEE | PRIX : 1.000 FCFA | TEL : (00229)97212451/ 44562931

Lutte contre les polluants climatiques
L'ONG YILAA engage
l'Ouémé et le Plateau
dans l'agro-écologie

SCRUTIN COUPLEDU DIMANCHE DERNIER/ENTRE ESPOIR ET ANGOISSE

L'attente des résultats plonge candidats et partis dans la peur



DISTINCTIONS NATIONALES

La République honore des citoyens méritants (Noms et prénoms des personnalités distinguées)



CAN MAROC 2025

Le Sénégal et le Maroc se hissent
en finale pour un choc au sommet



BÉNIN/RÉGULATION DES MÉDIAS ET ÉLECTIONS

La HAAC sous le regard
attentif de la CEDEAO

ANNONCES

CONSEILS

Conseils d'un évêque au Vatican à tous les foyers du monde : Comment inculquer les bonnes manières à vos enfants

1. En entrant chez vous, saluer vos enfants en les embrassant. Ceci devrait contribuer à développer leur sens de l'amour et de la miséricorde.
2. Soyez bons envers vos voisins et ne médissez jamais. Ne dites jamais du mal des autres conducteurs en conduisant. Vos enfants écoutent, absorbent et imitent.
3. Quand vousappelez vos parents, encouragez vos enfants à leur parler. De même, quand vous rendez visite à vos parents, emmenez vos enfants avec vous, plus ils vous voient prendre soin de vos parents, plus ils apprendront à prendre soin de vous.
4. Quand vous les emmenez en voiture, par exemple à l'école, ne mettez pas toujours des albums ou CD (quand bien même ce sont de bons CD !) mais racontez leur plutôt des histoires sur vous-même. Cela aura un bien plus grand impact, croyez-moi !
5. Lisez leur un verset biblique par jour surtout les Psaumes de David et les Proverbes du Roi Salomon. Cela ne prend pas beaucoup de temps, mais cela a un effet très important sur la création de liens forts et leur connaissance de Dieu ainsi que de merveilleux souvenirs.
6. Coiffez-vous, brossez-vous les dents et portez des vêtements présentables, même si vous restez à la maison et ne sortez pas de la journée ; ils ont besoin d'apprendre que rester propre et bien apprêté n'a rien à voir avec sortir dehors !
7. Essayez de ne pas les blâmer pour chaque mot ou action qu'ils disent ou font. Apprenez à passer outre et à laisser tomber quelques fois. Ceci construit leur confiance en soi.
8. Demandez à vos enfants leur permission avant d'entrer dans leur chambre. Ne vous contentez pas de frapper puis d'entrer mais attendez qu'ils vous en donnent d'abord verbalement la permission. Ils apprendront à faire la même chose avant d'entrer dans

Lacolombe.com

100-BLAGUES

C'est l'histoire de deux jumeaux

C'est l'histoire de deux jumeaux, Robert et Richard. Robert était propriétaire d'une vieille barque. Par pure coïncidence, la femme de Richard est morte la même journée que la barque de Robert coula. Quelques jours plus tard, une veille dame voit Robert et le méprend pour son frère Richard et la conversation s'engage:

- Je suis terriblement désolé, j'ai entendu parler de votre perte. Vous devez être attristé.

Robert pense que la veille dame parle de sa barque et dit:

- Je suis en fait content de m'en être enfin débarrassé.

Elle était une veille chose pourrie déjà en partant. Elle avait le bas tout ratatiné et elle sentait le poisson mort. Elle perdait constamment son eau, elle avait une trou en arrière et aussi un gros trou en avant. A toutes les fois que je l'utilisais, son trou devenait de plus en plus grand et elle mouillait comme c'est pas possible. Je crois que ce qui l'a achevée, c'est quand je l'ai loué à ces quatre gars qui cherchaient quelque chose pour s'amuser. Je les avait averti quelle n'était pas très bonne, mais ils voulaient s'en servir quand même. Les crétiens ont essayés d'y monter tous en même temps et elle a fendu en plein milieu. La veille femme perdit connaissance.

BLAGUE

Cendrillon

Cendrillon a maintenant 75 ans. Après une vie heureuse avec son prince charmant, maintenant décédé, elle passe ses journées sur son perron dans une chaise berçante, à observer le monde, avec son chat Bob sur ses genoux. Elle est heureuse. Par un bel après-midi, dans un nuage, apparaît soudain sa marraine, la bonne fée. Cendrillon lui demande : - Chère marraine, après toutes ces années, que fais-tu ici ?

- Cendrillon, depuis la dernière fois que je t'ai vue, tu as vécu une vie exemplaire. Y a-t-il quelque chose que je puisse faire pour toi ? Un souhait que je pourrais exaucer ?

Cendrillon est surprise, joyeuse et rouge de confusion. Après y avoir réfléchi un peu, elle murmure : « J'aimerais être immensément riche. »

A l'instant même, sa chaise berceuse se change en or massif. Cendrillon est abasourdie. Bob, son chat fidèle, saute et se réfugie au bord du perron, tremblant de peur. Cendrillon s'écrit : - Oh ! Marraine ! Merci ! - C'est la moindre des choses. Quel est ton deuxième souhait ?

Cendrillon baisse la tête et examine son pauvre corps décharné et dit : « J'aimerais être belle et jeune à nouveau. » Presque instantanément, elle retrouve sa beauté d'antan. Cendrillon ressent en elle des sentiments qu'elle n'a pas ressentis depuis longtemps : des élans oubliés, des ardeurs ...

- Je peux t'exaucer un dernier souhait. Quel est-il ?

Cendrillon regarde son pauvre chat apeuré et répond : - Je veux que tu transformes mon chat Bob en un beau et viril jeune homme. Comme par magie, Bob est transformé en un magnifique mâle, si beau que même les oiseaux ne peuvent s'empêcher d'arrêter de voler et de tomber à ses pieds.

La bonne fée dit : « Félicitations Cendrillon. Amuse-toi bien dans ta nouvelle vie. » Et en un éclair, elle est partie... Pendant quelques instants magiques, Bob et Cendrillon se regardent tendrement. Cendrillon est comme hypnotisée par le plus bel homme qu'elle n'a jamais vu. Puis, Bob s'avance langoureusement vers elle, la prend dans ses bras musclés, lui souffle dans l'oreille un souffle tout chaud et lui murmure : « La, tu regresses de m'avoir fait opérer, n'est-ce pas ? »



1^{RE} ANNEE | PRIX : 500 FCFA | TEL : (00229) 97212451 / 44562931

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Sylvain A. TANDJIÉKPON

(+229 97212451)

RÉDACTRICE EN CHEF

Mireille HOUNKPÈ

CHEF D'ÉDITION

Aimé Arsène TOKPODOUNSI

RÉDACTION

TANDJIÉKPON Akodégbé Sylvain

HOUNKPÈ Mireille

TOKPODOUNSI Arsène Aimé

VIGNON Fred

DANVI Martial

MONTAGE - GRAPHISME

Hermas Hermakado

ÉDITIONS

1200 exemplaires.

DIFFUSION

www.letemoin.com

Scrutin couplé du dimanche dernier/Entre espoir et angoisse

L'attente des résultats plonge candidats et partis dans la peur

Au lendemain des élections couplées communales et législatives du dimanche 11 janvier 2026, le Bénin retient son souffle. Si les urnes ont parlé dans les centres de vote, la parole officielle, elle, se fait encore attendre et la peur gagne les esprits.

Sylvain A. TANDJIÉKPON



Désormais, sourires affichés en pur-rit l'angoisse. Entre marquera la fin du sus- tous les re- public et les premières pro- espoir de victoire et pense pour les candi- gards sont clamations de victoire crainte de désillusion, dats au Parlement, pen- tournés vers locale, le doute s'est in- plusieurs candidats ne dant que les acteurs des la Commission élec- vité dans les esprits. savent plus « où donner communales garderont torale nationale auto- Certains candidats, de la tête ». Les télé- encore les yeux rivés nome, chargée de livrer convaincus d'avoir réa- phones chauffent, les sur la Cour suprême. les grandes tendances, lisé de bonnes perfor- réunions se multiplient, En attendant, la classe puis vers les juridictions mances dans leurs fiefs les conjectures vont bon politique béninoise vit compétentes pour scel- électoraux, s'accrochent train. Chacun tente de au rythme d'une attente ler définitivement le ver- aux résultats compilés déchiffrer les signaux lourde, presque oppres- dict des urnes : la Cour dans les postes de vote. faibles, d'interpréter les sante. Dans cette dé- constitutionnelle pour D'autres, en revanche, silences, de lire entre mocratie électorale où les législatives et la Cour plus lucides ou plus in- les lignes des premières chaque voix compte, suprême pour les com- quiets, savent que ces informations officieuses. l'après-vote s'impose munales. chiffres partiels ne disent A la date d'aujourd'hui, comme une épreuve pas tout. Le jeu électoral le peuple attend de la psychologique autant ne se limite pas aux ten- CENA, l'annonce des que politique. Car au- dances locales : il obéit grandes tendances. Une delà des calculs et des aussi à des règles natio- étape décisive, mais en- stratégies, une seule vé- nales, à des seuils, à des core provisoire, qui pour- rité demeure. C'est celle mécanismes de calcul rait soit rassurer, soit qui sortira des institu- et à des arbitrages ins- accentuer les tensions. tions habilitées à dire le titutionnels qui peuvent, Mais les regards sont droit électoral. Et jusqu'à au final, redistribuer les tournés vers la publica- ce moment précis, la de nombreux candidats cartes. tion des résultats défini- peur continuera de ga- et états-majors de partis C'est précisément cette tifs de ces élections Un gner les esprits. politiques. Derrière les zone d'ombre qui nour- rendez-vous crucial qui

La HAAC sous le regard attentif de la CEDEAO



À l'approche de la présidentielle d'avril 2026, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) se retrouve au centre des attentions. En recevant une mission de la CEDEAO, l'institution de régulation des médias a exposé son dispositif de veille et d'encadrement de l'information, dans un contexte électoral où la responsabilité médiatique demeure un enjeu majeur de paix et de stabilité.

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), Edouard LOKO, a accordé, dans l'après-midi du lundi 12 janvier 2026, une audience à une forte délégation de la Commission Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La rencontre s'est déroulée en présence des conseillers à la HAAC et de plusieurs cadres techniques de l'institution.

Conduite par l'Ambassadeur Abdel-Fatau MUSAH, Commissaire aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité, la mission technique et d'information est venue s'enquérir de l'état des préparatifs liés à l'organisation de l'élection présidentielle d'avril 2026. Les échanges ont notamment porté sur l'encadrement des contenus diffusés sur les réseaux sociaux, perçus comme des vecteurs potentiels d'insécurité, aussi bien pour le Bénin que pour l'ensemble de la sous-région ouest-africaine.

La délégation de la CEDEAO a également pris connaissance des dispositions mises en place par la HAAC afin de garantir une presse privée responsable tout au long du processus électoral. À ce titre, elle a été largement informée du rôle déterminant joué par l'institution dans la promotion d'une campagne médiatique éthique et apaisée lors des élections législatives et communales couplées du 11 janvier 2026.

Abordant la question sensible des réseaux sociaux, le Président Edouard LOKO a expliqué que les médias en ligne sont encadrés par des conventions signées avec l'organe de régulation. Ces accords les obligent à un contrôle strict des contenus diffusés, la HAAC veillant rigoureusement au respect du Code de déontologie

et d'éthique des médias, socle d'un paysage médiatique sain et responsable. Quant aux acteurs assimilés aux activistes des réseaux sociaux, il a rappelé qu'ils restent soumis aux dispositions du Code du numérique. Dans la même dynamique, il a annoncé que la HAAC poursuit activement la signature de nouvelles conventions avec d'autres médias en ligne.

S'agissant de la presse privée, le Président de la HAAC a souligné que la majorité des organes ont déjà formalisé leurs engagements avec l'institution et sont, de ce fait, tenus de se conformer strictement aux règles déontologiques en vigueur. L'ensemble de ces mesures a contribué à un meilleur encadrement de la campagne médiatique lors des élections législatives et communales du 11 janvier 2026.

Edouard LOKO a par ailleurs évoqué l'appui multiforme de la HAAC aux médias, notamment à travers des sessions de formation, un accompagnement financier durant la période de campagne médiatique, ainsi que la définition de thématiques précises destinées aux acteurs politiques. Il a, pour finir, rassuré la mission technique de la CEDEAO de la détermination constante de l'institution à assumer pleinement ses missions constitutionnelles, en vue de préserver un paysage médiatique responsable et équilibré. Les différentes préoccupations soulevées par les membres de la délégation ont trouvé des réponses jugées satisfaisantes. De quoi réjouir le Chef de mission, l'Ambassadeur Abdel-Fatau MUSAH, qui a, au nom de la CEDEAO, remercié et félicité le Président de la HAAC et l'ensemble de son équipe pour le rôle crucial que joue l'institution dans le processus électoral au Bénin. Il a également réaffirmé la disponibilité de l'organisation sous-régionale à accompagner la HAAC chaque fois que le besoin se fera sentir.

Cette visite témoigne de l'importance accordée par la CEDEAO au rôle stratégique des médias dans le processus électoral et renforce la coopération entre les institutions régionales et nationales, avec pour horizon commun des élections crédibles, apaisées et inclusives.



L'ONG YILAA engage l'Ouémé et le Plateau dans l'agro-écologie

(*Vers la promotion des technologies Agro écologiques dans la production du maïs et du riz*)

À travers un atelier de sensibilisation tenu à l'hôtel BEHOVA à Dangbo, l'ONG YILAA, conduite par son président Innocent HOUEDJI, renforce les capacités des jeunes et des femmes agriculteurs de L'Ouémé-Plateau sur l'adoption des technologies agro-écologiques. Une initiative structurante qui promeut la lutte contre les polluants climatiques de courte durée, la promotion de l'accès des femmes à la terre et la transition vers une agriculture durable.

Angelo DJOSSOU



En partenariat avec le Ministère de l'Environnement, du Cadre de Vie et des Transports, le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, les structures telles que TAAT, IITA, CSIR, l'Organisation des Nations unies et la Climate and Clean Air Coalition, l'ONG YILAA a organisé, dans le cadre de son engagement pour une agriculture résiliente et respectueuse de l'environnement, un atelier de sensibilisation sur l'adoption des technologies agro-écologiques.

Ce rendez-vous tenu le 12 janvier 2026 à Dangbo, a réuni des jeunes et des femmes agriculteurs des départements de l'Ouémé et du Plateau, autour d'un objectif précis. Il s'agit de réduire les polluants climatiques de courte durée dans la production du maïs et du riz, tout en améliorant durablement les rendements agricoles.

À l'ouverture des travaux, le coordinateur et président de YILAA, Innocent HOUEDJI, a mis l'accent sur une problématique centrale relative à l'accès des femmes à la terre.

« La question qui se pose, c'est comment faire pour que les femmes puissent avoir accès aux terres et comment exploiter et aménager ces terres pour de bons rendements. Dans nos régions, les réalités culturelles ne favorisent pas toujours l'accès des femmes à la terre ni leur statut d'héritières. Ce que nous faisons

aujourd'hui, c'est aider chacun à comprendre qu'il est essentiel de permettre aux femmes de disposer de terres », a-t-il déclaré.

Il a, par ailleurs, partagé l'expérience de YILAA au Togo, où des femmes ont été dotées de terres pour mener des activités agricoles productives, illustrant ainsi l'impact concret de telles initiatives.

Les échanges interactifs qui ont suivi ont permis aux participants d'aborder les questions liées au foncier notamment, le partage des terres au sein des ménages, l'héritage des femmes dans leurs familles ou chez leurs conjoints, ou encore les conditions d'accès à la terre pour se lancer en agriculture. En réponse, Innocent

HOUEDJI a rappelé que les femmes peuvent acquérir des terres si elles en ont les moyens, tout en soulignant la nécessité d'un accompagnement des hommes.

« Si une femme exploite la terre, les revenus ne profitent-ils pas à la famille ? Et puis, trop de viande ne gâte pas la sauce : hériter de terres dans sa famille comme chez son mari n'est en aucun cas une mauvaise chose », a-t-il insisté.

Sur le plan technique, les participants ont bénéficié d'une formation théorique et pratique axée sur les technologies agro-écologiques. L'objectif, c'est de renforcer leur compréhension des polluants climatiques de courte durée de vie (PCCDV) et promouvoir l'agro-écologie ainsi que l'économie circulaire. Dans ses interventions, la

formatrice, Mme Estelle HOUNKPATIN, a rappelé le rôle stratégique de l'agriculture dans le développement du pays, tout en alertant sur les conséquences des pratiques agricoles non durables.

« L'utilisation abusive des engrangements chimiques contamine les sols, les nappes phréatiques et les rivières, entraînant la disparition progressive de certaines espèces. Il est donc urgent de réduire leur usage et d'adopter des technologies agro-écologiques telles que la rotation des cultures, la gestion optimisée des lisières, l'amélioration de l'irrigation, le traitement des déjections animales et le compostage des résidus agricoles », a-t-elle expliqué.

Pour compléter ces enseignements, le formateur M. Parfait GAHOUN a mis en avant le compostage comme solution clé pour réduire les émissions de méthane et améliorer la qualité des productions agricoles. Il a détaillé les trois étapes essentielles du processus : la collecte et le tri des déchets organiques, la gestion de l'humidité et de la température, puis le retournelement régulier du compost.

Il faut noter, qu'une séance de restitution est prévue à l'intention des responsables des filières agricoles ainsi que des leaders d'organisations et d'associations. C'est une phase qui fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation par l'équipe de YILAA, soutenant la volonté de l'ONG et de ses responsables de faire de cet atelier un levier durable de transformation des pratiques agricoles au Bénin.



GRABE-BÉNIN ONG honore les couvents HLI et KPAKOSOU à Avrankou

Dans le cadre des festivités de Vodoun Days 2026, GRABE-BÉNIN ONG a une nouvelle fois marqué les esprits par la portée symbolique et culturelle de ses actions. Après la construction et l'inauguration, le vendredi précédent, de trois temples Vodoun à Bonou, l'ONG a poursuivi son engagement le samedi 10 janvier par l'hommage rendu à deux autres couvents dans la commune d'Avrankou.

Fred VIGNON



Conduite par son président, Dah Akoyi Atawé OUS- SOU LIO, la délégation de GRABE-BÉNIN ONG, soutenue pour la circons- tance par des visiteurs venus d'une vingtaine de pays dans le cadre de l'université de la nature couplée avec Ecoversi- ties AfriKa 2026, a suc- cessivement communiqué avec la divinité Hli à Hlig- bohonto, dans l'arrondis- sement de Djomon, puis avec le haut dignitaire Hounnon Kpakossou à Agbomassè-Gbéta, dans l'arrondissement de Gbo- zounmè.

Au rythme des chants, des danses et des per- cussions traditionnelles, les cérémonies ont célé- bré la puissance des di- vinités et la vitalité d'un

patrimoine spirituel tou- jours vivant. Pour Dah Akoyi Atawé OUSSOU

LIO, cette présence aux côtés des dignitaires et des adeptes Vodoun est loin d'être fortuite. « Vodoun est notre ori- gine. C'est pourquoi GRABE-BÉNIN ONG ac- corde une place centrale à la valorisation de nos cultures, de nos cultes et du tourisme dans son programme d'actions », a-t-il souligné.

Selon

lui, le soutien

constant aux couvents constitue un levier es- sentiel pour préserver les richesses tradition-nelles, cultuelles et cultu- relles du Bénin. « Depuis

plusieurs années, nous avons fait le choix d'ac- compagner la divinité Hli, ses dignitaires et ses adeptes, afin de péren-

niser nos valeurs dans toute leur authenticité », a-t-il précisé.

Cet engagement n'est pas passé inaperçu. À Djomon, les dignitaires Hliklounon Totin Tog- botchè, Hounngan Hou- gni, Hounnon Hounhoui Houndé, ainsi que les adeptes, ont exprimé leur profonde reconnaiss- ance à GRABE-BÉNIN ONG et à son président pour leur accompagne- ment constant en faveur

Il faut dire qu'à travers



du culte Vodoun et de la protection de la nature. Même son de cloche à Agbomassè-Gbéta, où Hounnan Kpakossou a salué l'engagement du- rable de l'ONG aux côtés des gardiens de la tradi- tion.

ces actions, GRABE- BÉNIN ONG s'affirme comme un acteur majeur de la sauvegarde et de la promotion du patrimoine spirituel béninois, faisant des Vodoun Days 2026 un véritable moment de communion, de trans- mission et d'ouverture au monde.



Porto-Novo

Les collectivités TOLI-TOFFA de Gbèkon célèbrent leurs retrouvailles ce samedi

Les filles et fils de la collectivité TOLI-TOFFA de Gbèkon s'apprêtent à écrire une nouvelle page de leur histoire commune. Pour la toute première fois, cette grande famille royale de Porto-Novo, encore appelée la cité aux trois noms Hogbonou-Adjatchè-Porto-Novo, organise une fête de retrouvailles placée sous le signe de l'unité, de la réconciliation et de la fraternité retrouvée.

Fred VIGNON



Samedi 17 janvier 2026! C'est la date retenue pour ce rendez-vous inédit, qui se veut un moment fort de communion entre les princesses et princes TOLI-TOFFA de Gbèkon. Loin d'être simple célébration, cette première édition vise à rassembler les membres dispersés de la famille autour d'un idéal commun : renforcer les liens de pa- renté, apaiser les incompréhensions et raviver la fraternité agissante au sein de cette lignée emblématique de la capitale béninoise.

Dans cette dynamique de rassemblement, les organisateurs lancent un appel solennel à la mobilisation de tous les descendants, petits-fils et arrière-petits-fils TOLI-TOFFA de Gbèkon. Sont notamment invités à



prendre part à l'événement Anatole, communément les collectivités Houngbo appelé Papa Singan, et Toli TOLI-TOFFA, Agonman Léa à Adjarra.

TOLI-TOFFA, Kougodo TOLI-TOFFA, Houssou Goho TOLI-TOFFA, Gnonhossou TOLI-TOFFA, Hounousou Goli TOLI-TOFFA, Fagbémi TOLI-TOFFA, Hounkanrin TOLI-TOFFA, Houéhété TOLI-TOFFA, Dansikpè TOLI-TOFFA et Sovi TOLI-TOFFA.

Afin de marquer l'unité et l'identité collective, un tissu officiel a été retenu pour la circonstance. Il est mis en vente au prix de 6 000 francs CFA la pièce. Les points de vente sont situés chez Nanfi et Sœur Vèè à Gbèkon, ainsi que chez Toli

À travers cette initiative, la collectivité TOLI-TOFFA de Gbèkon entend poser les bases d'une tradition nouvelle, fondée sur la mémoire partagée, le dialogue intergénérationnel et la solidarité familiale. C'est en réalité, un événement qui promet de rassembler largement au-delà des cercles habituels, pour célébrer l'héritage commun pour un nouveau départ familial.

Le Sénégal et le Maroc se hissent en finale pour un choc au sommet

Les affiches tant attendues sont désormais connues. La Coupe d'Afrique des Nations a livré le nom de ses deux finalistes : le Sénégal et le Maroc. Au terme d'un parcours maîtrisé et de demi-finales âprement disputées, les Lions de la Teranga et les Lions de l'Atlas ont validé leur billet pour la grande finale de la compétition continentale.

Sylvain A. TANDJIÉKPON



Après les phases de groupes, les deux sélections ont su confirmer leur statut lors des demi-finales. Dans un premier temps, le Sénégal a fait parler son réalisme face à l'Égypte. Opposés aux Pharaons, les champions en titre se sont imposés

sés sur la plus petite des marges (1-0), indécis, les Lions de l'Atlas ont finalement tactique et engagé, arraché leur qualification pour la séance des tirs au but, dans ce que décrochant ainsi leur qualification à l'issue de la séance des tirs une nouvelle finale au but, dans ce que beaucoup considèrent déjà comme l'un des moments forts de cette CAN. Le public, a dû batailler jusqu'au bout face désormais pris pour aux Nigeria. Après dimanche prochain,

date à laquelle l'Afrique du football et le monde entier auront les yeux rivés sur la grande finale. Celle-ci se disputera au Stade Prince Moulay Abdellah, écrin prestigieux qui accueillera ce duel entre deux nations au palmarès déjà riche sur la scène continentale.

Entre l'expérience sénégalaise et l'ambition marocaine, cette finale promet un spectacle de haut niveau et pourrait entrer dans l'histoire de la Coupe d'Afrique africaine. Dans la seconde demi-finale, le Maroc, porté par son public, a dû batailler jusqu'au bout face désormais pris pour aux Nigeria. Après dimanche prochain,

chose est certaine : l'Afrique s'apprête à vibrer au rythme d'un choc royal.

ACTUALITÉ

Distinctions nationales

La République honore des citoyens méritants

(Noms et prénoms des personnalités distinguées)

Par un décret solennel, le président de la République du Bénin, Patrice Talon, et la vice-présidente, Mariam Chabi Talata, ont procédé à la nomination et à la promotion de plusieurs citoyens au sein de l'Ordre national du Bénin. Il s'agit du décret n°2025-750, signé le 3 décembre 2025, portant distinctions à titre normal et civil. À travers cette décision, l'État béninois entend rendre un hommage appuyé à des personnalités dont le parcours et l'engagement ont marqué la vie nationale. Issues de divers secteurs stratégiques administration publique, éducation, santé, sécurité ou encore développement social ces femmes et ces hommes se sont distingués par la

qualité de leur travail et les services rendus à la nation.

Cette reconnaissance officielle vient ainsi saluer des contributions jugées exemplaires au progrès du pays, tout en mettant en lumière le sens du devoir, la rigueur et le dévouement qui ont guidé l'action des récipiendaires.

Institution emblématique, l'Ordre national du Bénin figure parmi les plus hautes distinctions de la République. Il a pour vocation d'encourager l'excellence, de promouvoir l'engagement citoyen et de célébrer celles et ceux qui œuvrent, avec constance et responsabilité, au service de l'intérêt général et des valeurs républicaines.



LISEZ L'INTÉGRALITÉ DES PERSONNALITÉS DISTINGUÉES

REPPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 - 750 DU 03 DECEMBRE 2025
portant nomination ou promotion à titre normal et civil
dans l'Ordre national du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DES ORDRES NATIONAUX DU BENIN,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
vu la loi n° 2024-28 du 26 juillet 2024 portant création des ordres nationaux du Bénin ;
vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
vu le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 99-243 du 14 mai et le décret n° 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre national du Bénin ;
vu le décret n° 2021-447 du 08 septembre 2021 portant nomination du Vice-Grand Chancelier de l'Ordre national du Bénin ;
vu le décret n° 2023-410 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du cabinet du vice-président de la République et des services de la Grande Chancellerie du Bénin ;
vu le compte rendu intégral avec les conclusions issues des travaux des sessions du Conseil des ordres nationaux du Bénin tenues du 25 mars au 28 juillet 2025 et du 09 au 30 octobre 2025 ;

DÉCRÈTE

Article premier

Est élevée à titre normal et civil, à la dignité de Grand-officier, pour prendre rang de la date de sa réception dans l'Ordre national du Bénin, la personnalité béninoise dont le nom suit :

MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS, EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. TAKPARA Daouda, Ingénieur en développement rural (Ancien Com/ONB par décret n° 2009-013 du 05 mai 2009).

Article 2

Sont promues à titre normal et civil, au grade d'Officier, pour prendre rang de la date de leur réception dans l'Ordre national du Bénin, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

MINISTÈRE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE

1. MEGBEDJI Hounso Christophe, Administrateur civil (Ancien Ch/ONB par décret n° 2002-085 25 février 2002).

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

1. ADJOVI Edmond Codjo, Professeur titulaire, Spécialiste des sciences et techniques de l'ingénieur en génie-civil (Ancien Ch/ONB par décret n° 2015-371 du 24 juin 2015) ;
2. GANDAHO Prosper, Médecin, Enseignant-chercheur, (Ancien Ch/ONB par décret n° 2014-389 du 02 juillet 2014) ;
3. GBENOU Victorin Vidjannagni, Enseignant-chercheur, Maître de Conférence (Ancien Ch/ONB par décret n° 2013-449 du 08 octobre 2013).

Article 3

Sont nommées à titre normal et civil, au grade de Chevalier, pour prendre rang de la date de leur réception dans l'Ordre national du Bénin, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

1. HOUNYO Kuessi Vincent, Administrateur des Services financiers ;
2. SEGBO Tabé Jean Innocent Robert, Rédacteur ;
3. TIAMOU Vincent, Administrateur des Services administratifs ;
4. TIDJANI Soulé, Professeur certifié de Droit.

ASSEMBLEE NATIONALE

1. SOSSA Ruth Gypsy, Secrétaire du Service protocole ;
2. ZOUNKPEGANDJI Tonankpon Gratien, Administrateur des finances.

2

COUR SUPREME

1. AGOSSOU Fanou Germain Houessou, Administrateur ;
2. ANATO Alice, Administrateur ;
3. GAMAVO Yaovi Florentin, Administrateur.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION

1. BOKO NADJO Geneviève, Magistrate.

MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI

1. DAGBENONBAKIN Erick Damase, Ingénieur de la statistique.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

1. MIGAN Rolande Régina Henriette Ayodéié, Administrateur d'action culturelle ;
2. SEWE Euphrasie, Chercheur.

MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DES ARTS

1. CODJO Satingo Guillaume, Juriste-administrateur d'action culturelle.

MINISTÈRE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE

1. ALAGBE Soulé, Administrateur ;
2. ANATHON Euloge Bienvenu, Administrateur civil ;
3. da SYLVEIRA Gilles Aimard Hervé, Administrateur civil ;
4. ONONDJA Idohou Kokou Davy, Administrateur.

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

1. ADJAGBA Léandre Aguémén, Administrateur des Services financiers ;
2. ADODO Soumanou, Administrateur du Trésor ;
3. AZANDOSSI Yélingnan Isidore Richard, Administrateur des banques et institutions financières ;
4. CHITOU Souliatou Adétora, Gestionnaire des ressources humaines ;
5. DAGA Jules, Ingénieur-démographe ;

3

6. **DAKODO Félicien**, Administrateur des banques et institutions financières ;
 7. **ESSESSINOU Abdoulo Raïmi**, Ingénieur-statisticien, Economiste ;
 8. **GOUSSI Dorothée**, Administrateur du Trésor ;
 9. **HADONOU Yaovi Cinna Curiace**, Contrôleur financier ;
 10. **HONKPEHEDJI Etédihouenkpe Arsène**, Contrôleur financier ;
 11. **HOUNGUEVOU Rémy**, Ingénieur-démographe ;
 12. **HOUNNANOU Mathieu Adjibignon**, Administrateur du Trésor ;
 13. **KANFONHOU Lemaire Todégnon Noël**, Administrateur des banques et institutions financières ;
 14. **KOTCHE François Sémako**, Administrateur des banques et institutions Financières ;
 15. **LAGOYE Firmin Dossou**, Administrateur des banques et institutions financières ;
 16. **SOSSOU Jonas Armand Coomlan**, Administrateur des banques et institutions Financières ;
 17. **ZOGO Donald**, Contrôleur financier.

**MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS, EN CHARGE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

1. **Feu ADJE Admi Benjamin**, Cartographe ;
 2. **ADOMOU Habib**, Ingénieur des services techniques des travaux publics ;
 3. **AGBESSI Alexis**, Assistant des Services juridiques ;
 4. **AGBODOSSINDJI Jean-Marie**, Administrateur des finances ;
 5. **AKANNI Idrissou**, Ingénieur-agronome ;
 6. **AYELO Houmènou Gauthier**, Conservateur de 2^{ème} classe des Eaux-Forêts et Chasse ;
 7. **IBRAHIM Djabarou**, Officier-ingénieur des Eaux-Forêts et Chasse ;
 8. **LAWIN Dowo Daniel**, Officier-conservateur adjoint de 2^{ème} classe des Eaux-Forêts et Chasse ;
 9. **OROU Karim Daouda**, Administrateur des projets ;
 10. **SOSSOU Cocou Christian Désiré Luc**, Economiste ;
 11. **VIDJOGNI Yadélin Parfait**, Conservateur adjoint de 2^{ème} classe des Eaux-Forêts et Chasse ;
 12. **ZINSOU Bienvenu Nounagnon**, Administrateur.

4

MINISTÈRE DU NUMÉRIQUE ET DE LA DIGITALISATION

1. **KOUDJANGNIHOUE Danonmin Arnaud Fortuné**, Ingénieur des télécommunications.

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COORDINATION DE L'ACTION
GOUVERNEMENTALE**

1. **ADJINDA Kotchikpa Bienvenu**, Administrateur du travail et de la main d'œuvre ;
 2. **AMADOU Jacques Rolland**, Administrateur des Services financiers ;
 3. **KOUHO SOSSOUKPO Ayaba Justine**, Administratrice en gestion de projets.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE

1. **ABALLO Codjo Serge**, Ingénieur-statisticien-économiste, Planificateur et Administrateur de projets ;
 2. **ADJE Irenée**, Chercheur en Droit ;
 3. **ADOSSOU Eric**, Ingénieur du développement rural.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

1. **KANAKIN Dossou Casimir**, Economiste-chercheur ;
 2. **LOKO ACACHA Judith Audrey Dodji**, Administrateur ;
 3. **LOKONON Séton Pascal Gélase**, Ingénieur-informaticien.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA MICROFINANCE

1. **GBAGUIDI SAIZONOU Laurinda Lyliane Sessito**, Médecin ;
 2. **ODOUNTA Victoire**, Technicienne supérieure de l'action sociale ;
 3. **OGOUIMA Ayena Salomon**, Administrateur civil ;
 4. **SOGADJI Alphonse**, Administrateur en gestion des entreprises ;
 5. **SOUHOUI Aristide Wangnignon**, Inspecteur de l'action sociale ;
 6. **ZANNOU Boy Pierre Etienne Jésukon**, Administrateur de l'action sociale.

**MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE TECHNIQUE ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE**

1. **Feue DOSSOU Rufine Emma**, Professeur certifiée des sciences de la vie et de la terre ;
 2. **EHOU Agbo**, Professeur certifié ;

5

3. **HOUNTONDJI Alphonse Ignace**, Professeur certifié ;
 4. **MEDEDJI Daniel Sèglia**, Professeur certifié ;
 5. **TCHIBOZO Toussaint**, Professeur certifié.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DES MINES

1. **AHOUANDJINOU Kouassi Charles Elvis**, Professeur des sciences physiques et technologies ;
 2. **DOSSOU Ayodé Brigitte**, Administrateur en gestion des projets ;
 3. **SAÏZONOU Mohamed Masmoudi Koladé Eytayo Virgile Désiré**, Ingénieur-minier-industriel ;
 4. **SOUDE Fortuné**, Ingénieur des systèmes électriques ;
 5. **TCHEKPO Gbokanlé Jean-Francis Edgard**, Ingénieur-électricien ;
 6. **WADAGNI Massogblé Monique**, Juriste ;
 7. **YOXI Yédé Victor**, Ingénieur des services techniques.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

1. **ABOH Boya André**, Enseignant-chercheur ;
 2. **ADOUKONOU Todjitché Thierry Armel**, Enseignant-chercheur, Professeur titulaire Hospitalo-universitaire ;
 3. **AHODEKON SESSOU Coovi Cyriaque**, Enseignant-chercheur ;
 4. **ALAPINI Omer Fortuné**, Enseignant-chercheur, Professeur-assistant du Corps autonome ;
 5. **ALLODE Salako Alexandre**, Professeur titulaire de Chirurgie générale ;
 6. **ALLOGNON Mahoussi Gabriel**, Professeur-assistant ;
 7. **DJOSSA Agossou Bruno**, Enseignant-chercheur ;
 8. **EZIN Cokou Eugène**, Enseignant-chercheur ;
 9. **FLOQUET Anne Bernadette**, Agronome-enseignante du supérieur ;
 10. **GBAGUIDI Koffi Julien**, Enseignant-chercheur, Professeur titulaire des sciences du langage ;
 11. **GUIDI Tognon Clotilde**, Enseignante-chercheure ;
 12. **JOSSE Léon**, Enseignant ;
 13. **KOUCHADE Adéyemi Clément**, Enseignant-chercheur ;
 14. **KOUDERIN Kéikan Paul**, Administrateur en gestion des ressources humaines ;
 15. **ONIBON DOUBOGAN Obo Yvette**, Enseignante-chercheure ;

6

16. **OUASSA KOUARO Monique**, Enseignante-chercheure, Professeure titulaire ;

17. **SAGBO Godonou Gratien**, Retraité ;
 18. **SATOGUINA Onésime Honorat Flavien**, Economiste-Maître de Conférence ;
 19. **SIDI Céci Adbou-Raouf**, Administrateur des Services financiers ;
 20. **TANKPINOU KIKI Yvette Sèdjro**, Enseignante-chercheure ;
 21. **THOMAS-ODJO Agnès Andréa**, Enseignante-chercheure ;
 22. **TONATO BAGNAN Josiane Angéline Adjoua**, Professeur titulaire de Gynécologie-obstétrique ;
 23. **WEKENON TOKPONTO Mensah**, Enseignant-chercheur ;
 24. **ZANDJANAKOU TACHIN Martine**, Enseignante-chercheure.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. **AGOSSADOU Elognissé Urbain**, Commissaire de police de première classe ;
 2. **AGOSSOU Mahutin Victorien**, Commissaire de police de première classe ;
 3. **AGUENOU Vidjinnagni Fulbert Benoît**, Commissaire de police de première classe ;
 4. **AKIN Saturnin**, Commissaire de police de première classe ;
 5. **BABI Brouaï**, Commissaire de police de première classe ;
 6. **CHABI Ismatou**, Commissaire-major de police ;
 7. **DASSI Senakpon Guillaume**, Commissaire de police de première classe ;
 8. **GBETE Coffi Frejus Armel**, Commissaire de police de première classe ;
 9. **GNANKPANTAN Valentin**, Commissaire de police de première classe ;
 10. **KPOÏHIN Délomin Géoffroy**, Commissaire de police de deuxième classe ;
 11. **LANIGNAN Dourouoola Romain**, Commissaire de police de première classe ;
 12. **SESSOU Médéssé Agossou Valère**, Commissaire de police de première classe ;
 13. **SOGAN Kantin Rock**, Commissaire de police de première classe ;
 14. **ZENNY Koffi Richard**, Commissaire de police de première classe.

MINISTÈRE DE LA SANTE

1. **ADJALLA Mahugnon Sandra Gerogine Fabienne**, Ingénieur des travaux de laboratoires ;
 2. **AGBODANDE Mathile**, Chercheur-démographe ;
 3. **ASSADETIN Firmin**, Administrateur ;
 4. **ATTINON Julien**, Médecin-anesthésie-réanimateur ;
 5. **AZANMASSO Jésugbé Jean**, Administrateur des hôpitaux ;
 6. **BABIO Rokiatou**, Médecin ;

7

7. **BATONOU Achille Bernard**, Médecin ;
 8. **BETE Franck Hilaire**, Médecin ;
 9. **CAKPO Philippe**, Médecin généraliste ;
 10. **CHITOU Soulemane**, Médecin diplômé d'Etat ;
 11. **DAGBA GBESSIN Edwige Hermione**, Inspecteur d'action sanitaire en analyses biomédicales ;
 12. **DOSSOU Gouthon David**, Médecin-cardiologue des armées ;
 13. **GANDIGBE Gbèhounou Armand Magloire**, Planificateur ;
 14. **HOUMBADJI Sèdjro Saturnin**, Inspecteur d'action sanitaire, analyses biomédicales ;
 15. **HOUNGNONVI Akpovi Jacques**, Médecin de Santé publique ;
 16. **HOUNKPOUNOU Mahougnon Jean-Baptiste**, Médecin-infectiologue ;
 17. **HOUNNOUNO Prince Starno Amédée M.**, Psychologue-clinicien ;
 18. **JOSSOU Patrick Serge**, Médecin ;
 19. **KEKE Kpémahouton René**, Médecin-biologiste-praticien hospitalier ;
 20. **MATCHI Bernard**, Ingénieur des services techniques des travaux publics ;
 21. **NAMBOINI M. Pakidaba Jacob**, Médecin de Santé publique ;
 22. **ODELOUI Gbadebo Aude Elvis**, Ingénieur-analyste-concepteur ;
 23. **OKE Yves Jossé**, Médecin en Santé publique ;
 24. **PEDRO Eunice France Eurydice**, Ingénieur-analyste-concepteur ;
 25. **QUENUM Rosine Olga Assiba**, Inspectrice d'action sanitaire ;
 26. **SALAMI Lamidhi**, Médecin-enseignant-chercheur ;
 27. **SALIFOU Sourakatou**, Médecin de Santé publique ;
 28. **SEGNON AGUEH Sohoué Judith Aunélienne**, Médecin diplômée d'Etat ;
 29. **SEKPE Olga Sylvie**, Inspectrice d'action sanitaire en analyses biomédicales ;
 30. **TOTIN Tolidji Alimassou Mesmin**, Administrateur des Services financiers ;
 31. **YELOUASSI Comlan Dénis**, Psychologue-clinicien ;
 32. **YOROU CHABI Orou Bagou**, Médecin ;
 33. **ZOGLOBOSSOU Roger Edgard**, Inspecteur d'action sanitaire.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES

1. **AGBODOYETIN Angelo Jeannot**, Diplomate ;
 2. **MORGEAN Albine Carmen**, Diplomate ;
 3. **OGOU Amannian Michel**, Diplomate ;
 4. **POSSET Didier Toussaint**, Secrétaire des affaires étrangères ;

8

5. **TAKOU SOUNON BORI Kora Idrissou**, Ministre plénipotentiaire des affaires étrangères.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 03 décembre 2025

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
 Grand-Maître des Ordres nationaux du Bénin,

Patrice TALON

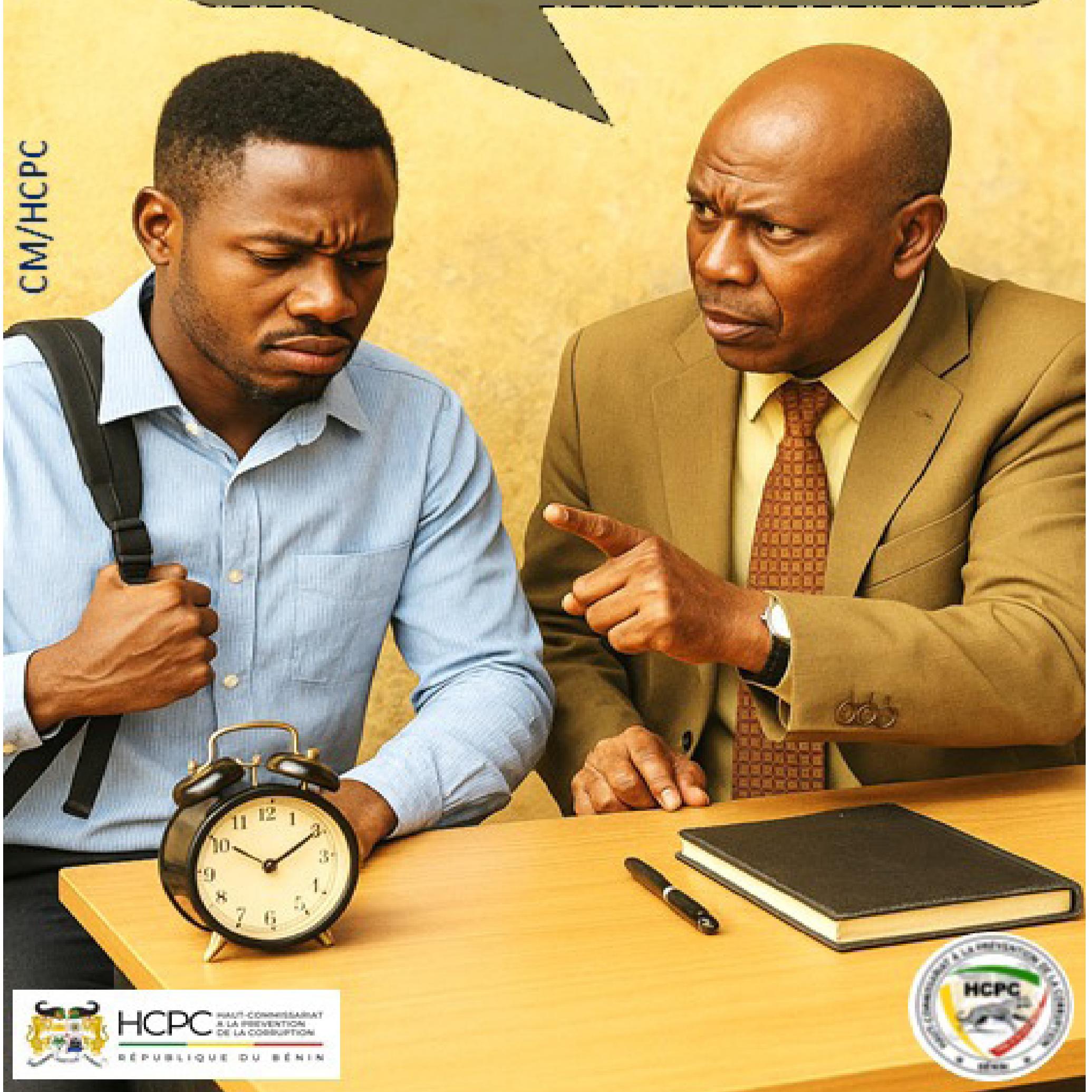
La Vice-Présidente de la République,
 Grande Chancelière des Ordres nationaux du Bénin,

Mariam CHABI TALATA ZIME YERIMA

AMPLIATIONS : PR : 4 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; HCJ : 2 ; HAAC : 2 ; C. COM : 2 ; CES : 2 ; MINISTÈRES : 21 ; GCONB : 20 ; SGG : 4 ;
 DEPARTEMENTS : 12 ; INTERÉSSES : 156 ; JORB : 1.

9

Le retard chronique est une petite corruption qui fait de grands dégâts. Servir l'État, c'est être à l'heure pour la République.





À nos fidèles abonnés,
nous souhaitons une
excellente année

2026

